



Entrée n° 10987  
du 25-6-79

35678

Monsieur le Tresorier de la

bourse des Etats du païs de Languedoc par Louis  
de Rich. Nous vous mandons et ordonnons que  
de l'imposition qui sera faite cette année pour les  
reparations des ponts et chemins de la Senchaussée  
de Carcassonne vous payiez et délivriez comptant aux  
hommes des impôts aux entrepreneurs des réparations des  
chemins de Carcassonne du diocèse de Verdun la somme  
de quatre cent livres faisant partie de celle de six cent  
soixante livres pour lesd. chemins, les deux cent livres y affectés  
ayant été destinés au chemin de Colombières, pour  
avoir lad. somme de quatre cent livres payée aux entrepreneurs  
sur l'ordre de Messieurs les Commissaires dud.  
diocèse, Et en rapportant le présent mandement en double de  
quittance avec l'ordre ordonné par lesd. Commissaires lad.  
somme vous sera passée et allouée dans la dépense  
de votre compte sans difficulté fait à Narbonne  
le douzième janvier mil six cent quatre vingt quinze  
H. de Bonis, President

Du mandement de Messieurs les Signeurs de la Senchaussée

Guillemyne

Commissaire de l'Aude